



TELEPHONE: (212) 737-4150

MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DU MALI

AUPRES DES NATIONS UNIES

**Intervention de Son Excellence
Monsieur Moctar OUANE,
Ministre des Affaires étrangères et de la
coopération internationale
devant la 59ème session ordinaire de
l'Assemblée générale des Nations Unies**

(Vérifier à l'audition)

111 EAST 69TH STREET
NEW YORK, N.Y.
10021

New York, le 28 septembre 2004

L'engagement du Mali en faveur de la paix et de la sécurité internationales sous-tend l'action de notre pays pour faire de l'espace sahélo-saharien un pôle de développement et de stabilité, en

La question des armes légères et de petit calibre reste également une préoccupation de première importance.

Le Mali a apporté une contribution significative à cette problématique, en développant des initiatives aux plans sous-régional, régional et international.

A cet égard, le Mali oeuvre à la transformation en convention du Moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères.

De même, nous sommes d'avis qu'il faut, à présent, que la communauté internationale s'engage résolument dans la conclusion d'un instrument juridique contraignant sur le marquage, l'enregistrement et le traçage des armes légères et de petit calibre.

Monsieur le Président,

La situation des enfants dans les conflits armés est une autre source de préoccupation pour mon pays. A cet égard, nous appuyons pleinement les recommandations contenues dans le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés et plaidons pour une mise en oeuvre effective de la résolution 1539 (2004) du Conseil de sécurité.

Dans le même ordre d'idées, le Mali oeuvre au sein du Réseau de la sécurité humaine afin de maintenir cette question au titre des priorités de notre Organisation.

Monsieur le Président,

Pour prévenir et gérer efficacement les situations de crise et de conflit que voilà, c'est-à-dire préserver et garantir la paix et la sécurité internationales, la communauté internationale doit oeuvrer en faveur d'un ordre international fondé sur la règle de droit et d'une Organisation des Nations Unies renforcée dans sa légitimité.

Nous saluons à cet égard la mise en place du Groupe de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements, et dont nous attendons avec intérêt les conclusions.

Monsieur le Président,

La question du développement est, et doit rester, une priorité de l'agenda international.

Nous nous réjouissons, à cet égard, de la tenue, en 2005, d'une réunion plénière consacrée à la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire ainsi qu'à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au Sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social.

Nous fondons l'espoir que cette réunion procédera à un examen objectif et sans complaisance de la mise en oeuvre des engagements pris, notamment des progrès accomplis et des obstacles rencontrés sur la voie de la concrétisation des objectifs de développement du Millénaire.

Monsieur le Président,

La lutte contre la pauvreté constitue un objectif majeur du Gouvernement de la République du Mali. Participe de cet objectif, l'adoption en 2002 d'un Cadre stratégique dont la mise en oeuvre a permis d'obtenir des résultats importants dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du développement rural et des infrastructures de base.

Je voudrais saisir cette occasion pour marquer le soutien du Mali à l'Initiative lancée par les Présidents Jacques Chirac et Luis Ignacio Lula da Silva et qui a abouti à la « Déclaration de New York sur l'action contre la faim et la pauvreté » adoptée le 20 septembre 2004.

Monsieur le Président,

S'agissant des négociations commerciales, le Mali accorde un ordre de priorité élevé au cycle des négociations en cours au sein de l'OMC dit "Cycle de développement de Doha". Nous fondons l'espoir que ces négociations aboutiront à un régime économique permettant à tous les pays, notamment ceux en développement, de tirer le

meilleur parti de leurs potentialités. Nous souhaitons, en particulier, une percée véritable dans les négociations agricoles, qui devraient se traduire par l'élimination des subventions et des autres mesures d'appui à la production et à l'exportation, notamment concernant le coton.

C'est qu'en effet, le coton est l'un des produits pour lequel nous - pays africains producteurs - offrons des avantages comparatifs réels et des coûts de production cinq fois moins élevés que les pays développés; or, nos pays subissent d'énormes préjudices du fait des subventions à la production et à l'exportation du coton. C'est pourquoi, nous réaffirmons notre opposition à la politique des subventions, qui est contraire à la libre concurrence, entraîne la surproduction, tire les prix vers le bas sur le marché international et empêche le décollage de notre agriculture.

C'est pourquoi aussi, le Mali plaide pour l'élimination progressive de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires ainsi que la mise en oeuvre des dispositions relatives à la mobilité et à la liberté de mouvements des personnes, des biens et des services.

programme permettra d'assurer la distribution gratuite de médicaments anti-rétroviraux aux malades et de donner l'impulsion voulue à la campagne de sensibilisation et d'éducation dans le cadre de la prévention. Ainsi, des laboratoires-pilotes de dépistage et de conseil seront multipliés sur l'ensemble du pays et des petites et moyennes entreprises seront créées dans le domaine de la communication sociale offrant ainsi des emplois à de nombreux jeunes.

Monsieur le Président,

Evoquant la situation des handicapés, le Mali se félicite des négociations en cours en vue de l'élaboration d'une Convention sur leurs droits et leur dignité. Nous sommes convaincus que l'adoption d'un tel instrument créera le cadre d'une meilleure insertion socio-économique des handicapés pour leur pleine participation aux efforts de développement de leurs sociétés respectives.

Monsieur le Président,

Terminant comme j'ai commencé, je voudrais réaffirmer avec force la confiance du Mali dans l'Organisation des Nations Unies dont les buts et principes, énoncés il y a près de 60 ans, sont d'une pertinence et d'une actualité brûlantes.

Certes, la capacité et la crédibilité de l'Organisation mondiale ont été sérieusement entamées depuis peu. Face à cette tendance, il importe de procéder à une profonde réforme et à la révitalisation de ses principaux organes.

Le Mali salue, à cet égard, les importantes avancées obtenues dans le cadre de la révitalisation des travaux de l'Assemblée générale. La réorganisation des travaux des grandes commissions, le renforcement du rôle du Bureau et l'amélioration des méthodes de travail aboutiront, à n'en pas douter, à une plus grande efficacité de cet important organe. Il me plaît, à cet égard, de saluer le travail remarquable accompli par votre prédécesseur M. Julian Hunte.

Se fondant sur la position africaine commune sur la réforme du Conseil de sécurité, le Mali considère cette réforme comme

nécessaire et prioritaire en vue de renforcer la capacité et la crédibilité de cet organe principal de l'ONU. Le Conseil doit être plus représentatif et plus légitime. Sa composition doit refléter les réalités du monde contemporain et se traduire par un élargissement dans les deux catégories de membres, notamment concernant la représentation de l'Afrique.

Monsieur le Président,

Les peuples du monde ont placé leur espoir en l'ONU dont ils attendent en retour davantage de paix, de sécurité, de démocratie, de développement et de solidarité.

En tant que communauté des nations, nous avons les moyens d'y parvenir, grâce à une prise de conscience collective et à la sauvegarde des valeurs que nous avons en partage et que sont la démocratie, le respect de l'Etat de droit, la primauté des droits de l'homme, la préservation de l'environnement ainsi que des générations futures contre le fléau de la guerre.

Je vous remercie.